



**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2024/50

QUESTION N°7

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE / DESIGNATION D'UNE DELEGUEE DU
CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

**L'an deux mille vingt-quatre
Le quatre décembre
A vingt heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY (départ à 21h) - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Pascal KLINGLER
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Maria GUYON - Seddik HADDOUYAT
Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Christophe CONNAN - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX
Denis HOFFMANN a donné procuration à Claude CAUET
Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC
Christophe BATAIS a donné procuration à Patrick MURCIA
Marie-Françoise JOLLY a donné procuration à Fahed HADJI à partir de 21h

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :

Tiphany JOURDAIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Fabien CUVILLIER

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 28

N°D2024_50 – ADMINISTRATION GENERALE / Désignation d'une déléguée du Conseil Municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Vu l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°10/2020 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 relative à la détermination du nombre de délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et à l'élection desdits membres,

Considérant l'incapacité définitive de siéger de Madame Adelaïde DA PAULA,

Considérant que la liste « Ensemble Continuons Pierrelaye » dont Madame Adelaïde DA PAULA faisait partie, était composée de 5 noms mais dont seul 4 ont été retenus par le vote,

Considérant les termes de l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés »,

Considérant que la candidate suivante était Madame Josiane THOMAS ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **ACTER** l'installation de Madame Josiane THOMAS en tant que déléguée du Conseil Municipal appelée à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Transmis en Préfecture le : 06/12/2024

Publié(e) le : 06/12/2024

Exécutoire le : 06/12/2024

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 4 DECEMBRE 2024**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

